

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Statut	ATER
Section CNU	7
Durée du recrutement	1 an
Début du contrat	01/09/2025
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, PESSAC
Composante d'affectation	Département Sciences du langage
Filière de formation concernée	Licence et Master de Sciences du langage
Laboratoire de Recherche de rattachement	CLLE Montaigne (UMR 5263)
Date limite d'envoi des dossiers	16 mai 2025 Envoi des dossiers par voie dématérialisée : https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita_fo/?num_cg=67&num_form=1

Conditions de recrutement :

Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régis par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Obligations de service :

L'ATER recruté(e) aura un contrat comprenant 192h de cours, il/elle participera aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

Enseignement et besoins pédagogiques :

Le/la candidat(e) interviendra à tous les niveaux de la formation de sciences du langage (licence et master) dans des enseignements avec une forte coloration diversité des langues et linguistique de terrain et de l'oral. Plus précisément, les cours à assurer sont des cours de Diversité des langues (L1), Linguistique de terrain (L2), Linguistique de l'oral (L3), Analyse du discours oral (M1) et Méthodologie (L1).

Activité de recherche :

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Le poste sera rattaché à CLLE Montaigne (UMR 5263) et les activités de recherche du/de la candidat(e) s'inscriront dans le domaine de la typologie des langues et du travail sur des langues en-dehors du domaine indo-européen ou tout au moins en-dehors des langues romanes.